

RÉSULTAT DE CONCOURS

EXTENSION MUSÉE DU LÉMAN

Le Musée du Léman de la petite ville de Nyon a réuni autour du concours pour son extension des grands noms de l'architecture. Le projet NOVIODUNUM du jeune bureau lausannois FHV – Fruehauf, Henry & Viladoms a remporté les faveurs du jury.

Cedric van der Poel



Couvent construit en 1298, hôpital jusqu'à la fin du 19^e siècle, école et enfin musée depuis 1954, le Musée du Léman est aujourd'hui formé de cinq bâtiments. Séparé du lac par la route cantonale, il est situé à l'entrée ouest de la ville de Nyon. Le corps principal, classé en catégorie 2 au recensement architectural du canton de Vaud, ne peut être détruit. Les autres constructions – le prolongement à l'est du corps principal, le pavillon d'isolement, le local de désinfection et le bâtiment tout au nord – sont classés 3 ou 4, et peuvent être totalement réaménagés, transformés ou détruits.

Bénéficiant d'un don important, la Fondation du Léman, créée pour l'extension (lire l'entretien avec Daniel Rossellat p. 24), a choisi la formule d'un concours sur invitation pour l'agrandissement et la réorganisation de son musée. Prenant pour exemple le musée du lac Baïkal ou celui du lac Biwa au Japon, la fondation s'est montrée ambitieuse et a invité des grands noms de l'architecture mondiale et suisse à participer au concours: Bernard Tschumi Architects, Kengo Kuma & Associates, Agence Rudi Ricciotti, Studio Mumbai et PioveneFabi pour les internationaux et Christ & Gantenbein, FHV – Fruehauf, Henry & Viladoms Architectes, Graber Pulver Architekten et Morger + Dettli Architekten pour les nationaux.

Le programme du concours s'organise autour de trois ensembles distincts:

- Les espaces d'exposition, qui comprennent la cour historique du musée, le hall d'entrée, une salle d'expositions temporaires, une salle d'expositions permanentes, les aquariums et une halle à bateaux;
- le centre d'animation et de profit, qui doit intégrer un café-restaurant panoramique sur le lac, des salles de conférences, une salle de projection, un foyer, des salles d'animation culturelle et une boutique;
- le centre de compétences et de documentation, regroupant les bureaux administratifs et scientifiques des trois musées nyonnais (Musée du Léman, Musée historique et des porcelaines et Musée romain) et les trois fonds documentaires.

Cette extension doit affirmer la mission du Musée du Léman, en améliorer la visibilité par un bâtiment emblématique, regrouper l'administration et renforcer la synergie entre les trois musées de la ville. Elle doit aussi permettre au musée d'accueillir un centre d'animation culturelle ouvert sur la cité. Le jury s'est réuni en juillet dernier en jugeant notamment l'interprétation urbanistique, l'insertion dans le contexte, la qualité du concept architectural, la performance fonctionnelle, les qualités techniques et l'économie générale du projet. Au vu de ces critères et des objectifs du concours, le jury a couronné le projet NOVIODUNUM du bureau lausannois FHV – Fruehauf, Henry & Viladoms. En forme de L, le projet lauréat comprend une grande halle en béton asymétrique posée sur l'esplanade à côté de la bâtisse classée. Le reste du programme se « glisse » sous la surface du sol entre les parcs du Bourg-de-Rive et de Bois-Fleuri, créant un jardin en promontoire. Les espaces d'exposition et les espaces ouverts au public sont distribués dans l'extension, sur deux étages. L'espace muséographique est organisé en trois parties: une salle destinée aux expositions temporaires, une pour les

expositions permanentes et une grande, orientée vers le lac, surplombée par une galerie.

Le choix du jury, les réactions de la population et de certains professionnels du domaine, qui peuvent être lues dans le livre d'or de l'exposition, soulignent la complexité de ce type de concours, notamment le conflit entre les aspirations du commanditaire et les réserves des riverains. Le besoin de plus en plus fréquent de recourir à des fonds privés pour des programmes culturels n'est pas sans conséquence sur les projets architecturaux. Comme le note Daniel Rossellat (lire l'entretien p. 24), les potentiels mécènes veulent pouvoir associer leur nom à un projet emblématique, à un geste architectural fort. Or, ce dernier, particulièrement lorsqu'il est associé au patrimoine construit ou naturel, entraîne la plupart du temps une levée de boucliers d'une partie des citoyens et/ou de certaines associations qui s'empressent, souvent avec succès, de lancer un référendum pour bloquer le projet. La Fondation pour le Musée du Léman en est consciente, puisqu'elle se réserve le droit, après une phase d'optimisation du projet, de revoir son choix...

Jury

Arthur RÜEGG, Architecte, Zurich (président) / Daniel ROSSELLAT, Syndic, Ville de Nyon, Président Fondation pour le Musée du Léman (vice-président) / Bertrand CARDIS, Ingénieur mécanicien EPFL, Constructeur naval / Laurent CHENU, Architecte EPFL / Claude ULDRY, Municipal / Patrik TROESCH, Architecte HES, Chef de service, Ville de Nyon / Monique VOELIN, Cheffe de service, Ville de Nyon / Alexandre BLANC, Architecte EPFL, Lausanne / Pia DURISCH, Architecte EPFZ, Massagno / Aurelio MUTTONI, Ingénieur civil EPFZ, Lausanne / Chantal PROD'HOM, Directrice Musée de Design et d'Arts MUDAC, Lausanne / Olivier MAYOR, Municipal, Ville de Nyon (suppléant) / Carinne BERTOLA, Cheffe de projet (suppléant) / Christophe RIME, Architecte EPFL, Ville de Nyon (suppléant)

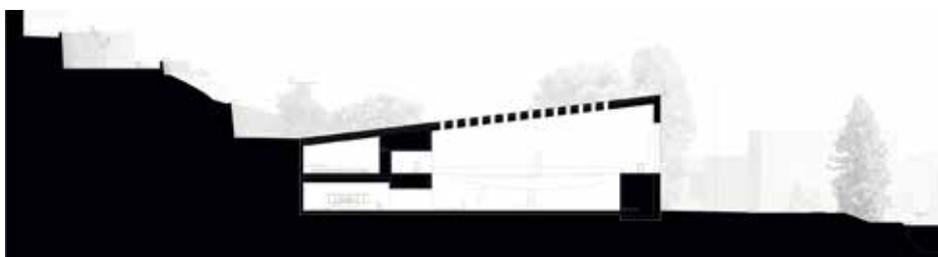
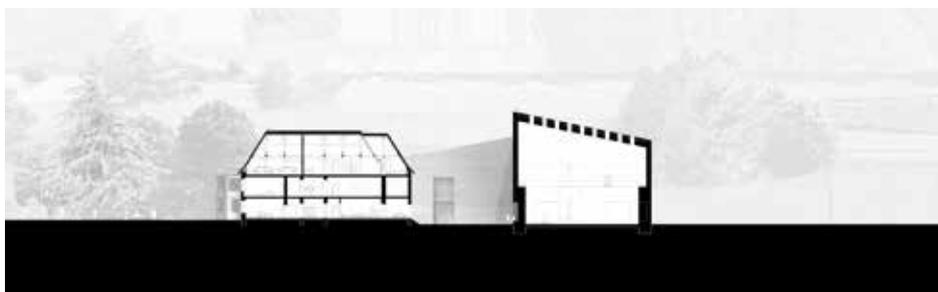
Le bâtiment se réfère au paysage des murs horizontaux qui soutiennent le tissu urbain de la ville de Nyon. Un nouveau mur s'enroule autour du bâtiment historique et une place d'entrée ouverte sur le lac manifeste la présence du complexe dans l'espace urbain. Cet espace majeur est défini par la façade principale du bâtiment existant et se développe en profondeur vers l'entrée du musée, conduit par la façade latérale du nouveau bâtiment. Le volume du nouveau musée semble naître sous une terrasse du parc et s'émancipe progressivement en changeant de géométrie jusqu'à un point élevé. Le toit est végétalisé, s'intégrant dans les pelouses du parc vu de l'amont, alors que la perception depuis l'aval révèle un mur formé d'un béton de sédimentation percé de quelques ouvertures cadrant le lac. L'expression du bâtiment est urbaine, au sens où il semble prolonger le tissu venant de la ville historique.

L'espace muséographique est organisé à partir d'un escalier central distribuant trois espaces principaux: une salle destinée aux expositions temporaires intégrée dans la pente du jardin, une salle d'expositions permanentes glissée à l'arrière du volume de hauteur plus faible et une grande salle orientée vers le lac surplombée d'une galerie et abritant les bateaux. Les espaces destinés à l'interface du public avec le musée se trouvent au premier étage, permettant une porte d'entrée secondaire placée en direction de l'axe piétonnier montant au château.

La qualité du dispositif spatial menant à l'entrée, la richesse du parcours muséographique et la diversité, l'orientation et les proportions des salles d'exposition donnent une réelle chance à la collection de pouvoir être exposée dans des conditions idéales. La gestion de la lumière est parfaitement intégrée et l'expression intérieure du bâtiment convainc dans le sens où le béton donne un fond abstrait et contrastant par rapport aux œuvres et objets exposés. On peut toutefois se demander si certaines salles gagneraient à offrir des cimaises blanches, plus flexibles dans leur usage. Le potentiel du café et de l'espace de congrès est en retrait par rapport aux qualités générales de la proposition. Le parti pris de mélanger le centre de profit avec le musée au lieu de distinguer deux pôles autonomes pose des problèmes d'exploitation. Si le parcours muséal pour le visiteur convainc par sa clarté, il n'en est pas de même pour les divers flux de service à travers le bâtiment.

Dans l'ensemble, cette proposition se caractérise par une grande justesse dans la prise en compte du site et du thème muséal. Par sa précision d'implantation, l'image qu'il dégage, la qualité des espaces d'exposition et la relation qu'il entretient au bassin lémanique, ce projet possède le potentiel requis pour développer un bâtiment d'exception pour le futur musée du Léman.

Extrait du rapport du jury



2^e Comprendre

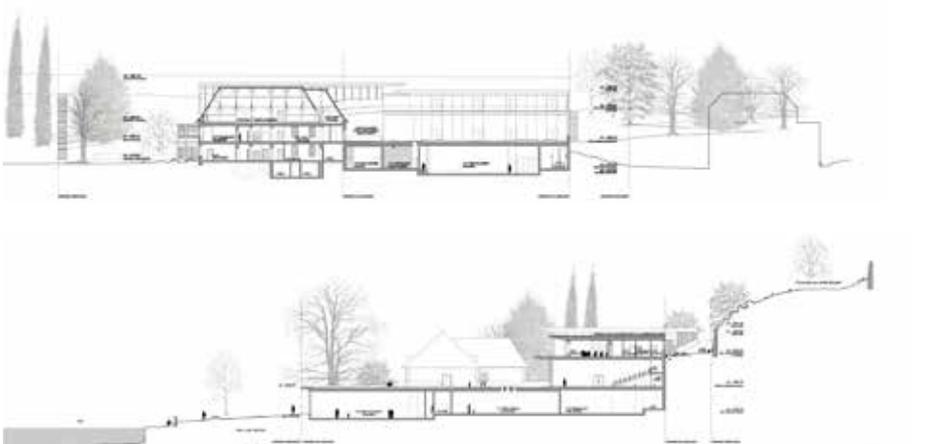
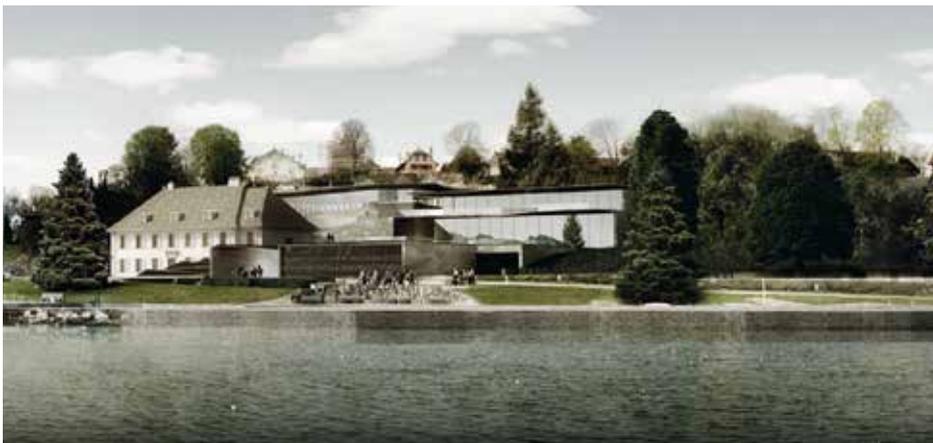
Agence Rudi Ricciotti / Lamoureux-Ricciotti Ingénierie / Gilbert Henchoz, architecte paysagiste

2^e rang 2^e prix / CHF 60 000.-

Les auteurs du projet proposent deux nouveaux bâtiments semi-encastés dans la pente du terrain, très peu visibles depuis la ville. Leurs toitures sont des « plaques géologiques » quasiment arrachées du sol, plantées d'une végétation ornementale basse, composées en une succession d'ondes parallèles à la rive. Côté lac, les volumes apparents sont largement vitrés. L'ancien hôpital est dédié à l'administration et à la recherche. Il restera complètement autonome. Son effet extérieur est cependant gravement diminué par un bout de terrain artificiel qui fait partie du nouveau système de circulation extérieure. L'accès au nouveau musée est accentué par une fente vitrée entre les deux plaques géologiques, fente qui définit un hall d'entrée tout en longueur. A gauche de ce hall se trouve un bloc sanitaire/vestiaire. Après avoir passé les caisses, on trouve à droite l'accès quelque peu étroit de la salle des expositions temporaires, abaissée d'1,20 m, largement ouverte vers le lac. Immédiatement après, on accède à la salle des expositions permanentes illuminée par une foule de petits lanterneaux, puis à la halle des bateaux, enfouie aux deux tiers derrière l'ancien hôpital. Un escalier monumental mène du hall d'entrée à la boutique située au premier étage, puis au foyer et à la salle polyvalente, directement accessibles de l'extérieur. En continuant sur l'escalier principal, on atteint le niveau haut du cheminement extérieur. De l'autre côté, on accède au restaurant et aux salles de location qui profitent tous d'une terrasse avec vue sur le lac et les Alpes. Cet accès par l'escalier peut paraître compliqué et fatiguant, mais il doit être compris comme une promenade architecturale. Le prix de cette distribution des fonctions est payé par un système de livraisons complètement souterrain qui comprend un hall de dégagement d'environ 300 m². Bien que ce système soit partiellement établi au détriment des espaces publics du musée, le jury apprécie les avantages de cette zone totalement sécurisée qui dessert également le restaurant.

Une question se pose sur la nature des « plaques géologiques » dont le dessous semble être en béton brut lisse ou en fausse pierre naturelle. Ce détail plutôt délicat est d'une extrême importance pour la perception du bâtiment depuis la rue basse et le lac : serait-il couvert de « vraies » plaques géologiques ou plutôt de dalles en béton conventionnelles aux bords irrégulièrement coupés ? Le jury formule également des doutes concernant la performance à long terme des vitrages horizontaux qui couvrent le système d'accès du musée. Ce projet est l'expression d'un parti clair dérivé du site même ; il fonctionne bien, mais pose certains problèmes de nature technique et d'expression architecturale.

Extrait du rapport du jury



3^e Sailing roofs

Kengo Kuma & Associates / UTIL srl

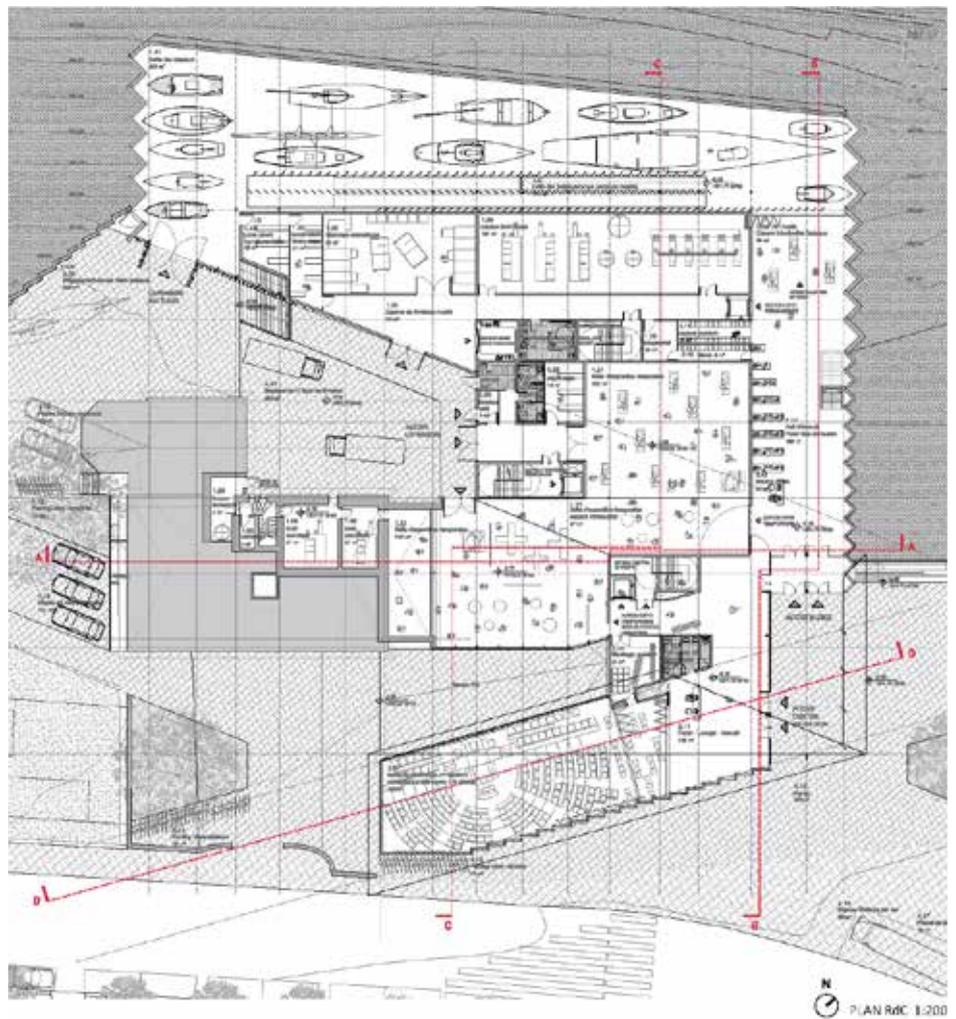
3^e rang mention / CHF 40 000.-

La topographie particulière du site et le contenu nautique du programme muséal conduisent les auteurs à étendre sur le site une série de toitures distinctes qui épouse la forte pente orientée vers le lac. Glissés sous ces voiles étendus parallèlement aux courbes de niveaux, trois volumes émergents accueillent les fonctions distinctes de l'extension du musée. Réparties dans la pente, les fonctions du musée trouvent dans ce principe topographique une adéquation particulièrement intéressante. A l'est, en relation visuelle avec le château, un parvis imposant déroule son emmarchement entre les murs de la cité et le rivage en reliant les différentes fonctions du programme. Le foyer principal d'entrée est intercalé entre le centre de profit, directement en contact avec la rive, et les espaces d'exposition dont les volumes importants s'insèrent dans la partie la plus haute du site. Ce dispositif cohérent permet à toutes les fonctions de bénéficier d'une accessibilité directe, d'une lumière naturelle particulièrement généreuse, et de points de vue différenciés sur l'environnement immédiat et lointain du musée.

L'architecture festive des toits volants s'appuie sur un dispositif constructif et statique qui poursuit le principe de fragmentation à l'origine de son établissement. Autour du bâtiment existant, un mur plissé contre terre dégage l'ensemble des besoins volumétriques de l'extension. Cette disposition offre à l'enveloppe qui se déroule autour de ces volumes un filtre à la lumière et au regard vers l'extérieur. Ce même dispositif est utilisé dans l'aménagement des espaces intérieurs et confère à l'ensemble des fonctions et des parcours du musée une qualité spatiale remarquable. L'idée du dispositif de rampes extérieures traversant le musée est très intéressante, mais ce parcours lent tout en en diagonales n'arrive pas à réunir les conditions géométriques et architecturales pour véritablement relier le site de haut en bas sans obstacle. D'autre part, le réglage des niveaux de l'extension nécessite une surélévation de la cour historique peu compatible avec sa valeur patrimoniale. A l'intérieur, le parti pris de subdiviser les espaces parallèlement à la pente engendre des problèmes fonctionnels au niveau de la halle à bateaux et de la salle polyvalente, qui se retrouvent avec une forme oblongue très comprimée.

Dans l'ensemble, le jury a apprécié les qualités spatiales remarquables de la proposition et l'inscription particulièrement sensible à l'échelle du lieu et de l'environnement exceptionnel de ce site. Il relève l'attention portée par le projet à la qualification architecturale des espaces intérieurs des lieux d'exposition et à l'accueil des visiteurs. Il regrette toutefois que le dispositif développé ne trouve pas véritablement de lien avec le bâtiment historique de l'ancien hôpital et relègue ce dernier dans une situation annexe et mineure du musée.

Extrait du rapport du jury



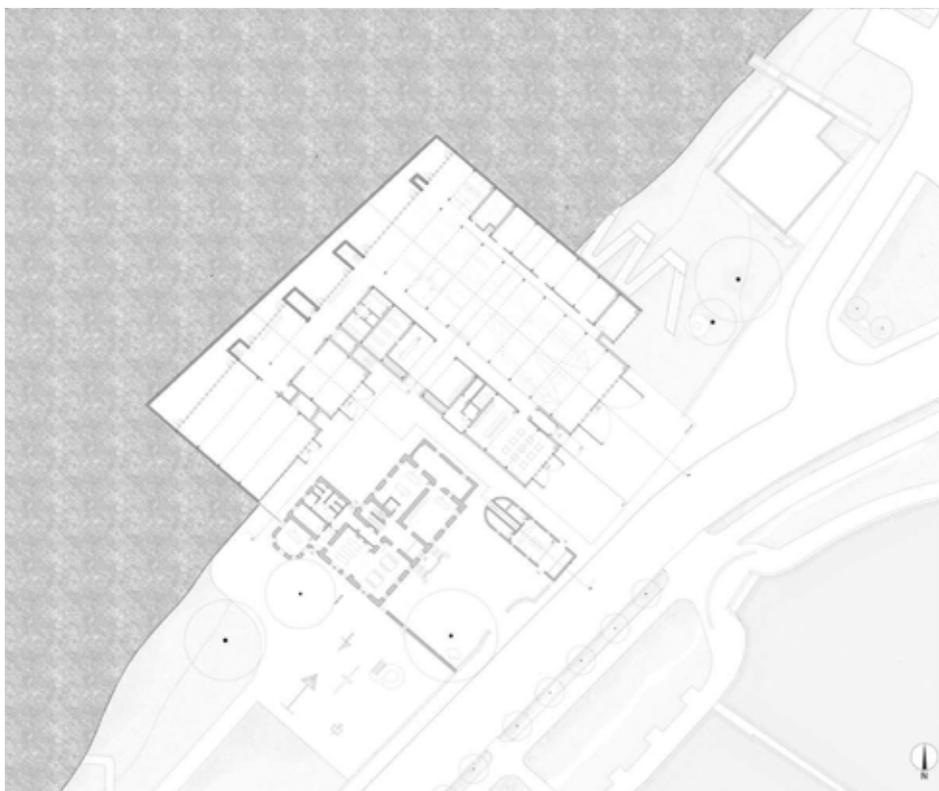
Le projet est composé de cinq volumes distincts érigés au nord et à l'est du bâtiment principal existant, complété par un sixième petit édifice. L'ensemble des annexes sont démolies au profit des nouvelles constructions qui ensèrent assez habilement le musée actuel. L'implantation des volumes structure et hiérarchise clairement les espaces extérieurs en une succession de cours. Les cinq corps de bâtiments sont accrochés à l'arrière de manière ponctuelle afin de créer des appels de lumière indirecte dans les salles d'expositions nord.

Les parties en sous-sol sont réalisées en béton armé, les structures hors terre sont des structures légères en bois qui renforcent le caractère industriel des halles, donnant au projet une forte identité. Si les murs gouttereaux sont borgnes, les pignons sont largement vitrés, générant peut-être des contre-jours gênants pour les visiteurs. L'emprise au sous-sol n'est pas négligeable et les mouvements de terre importants. Le parcours piétonnier entre la cité haute et le lac se fait soit par une traversée très directe par le biais d'un escalier qui s'insinue entre les volumes, soit au moyen d'une rampe qui glisse en lacet le long du musée, côté oriental, rappelant le déambulateur des jardins de la Duche.

Le bâtiment existant comprend l'administration et des espaces de travail. Dans les corps de bâtiments de l'extension, se trouvent, au rez-de-chaussée, l'entrée principale, la billetterie et les vestiaires ainsi que les locaux sanitaires et le restaurant. Au sud, un large dégagement extérieur permet l'installation de la terrasse. Les deux corps côté Genève accueillent les expositions temporaires, le centre de documentation et de travail. Les deux autres, côté Lausanne, regroupent l'exposition permanente, les aquariums et les salles de location. L'entrée et la sortie des bateaux sont facilitées par les grandes portes qui s'ouvrent très largement sur la cour côté lac.

Le jury émet quelques doutes quant à la qualité du parcours muséal, et s'étonne de l'unique liaison, située au rez-de-chaussée, entre la zone dédiée aux expositions temporaires et celle destinée à l'exposition permanente. Le parti urbanistique met en valeur le bâtiment existant en lui laissant la place qu'il mérite. Cependant, bien que ce projet soit d'une très grande qualité architecturale, qu'il respecte le site et que l'organisation soit claire, le jury s'interroge sur le choix du candidat de proposer des halles, identifiables à un chantier naval, pour l'exposition muséale de bateaux. D'autre part, le jury estime que par la définition figée des volumes, la disposition des bateaux est contrainte et ne permet pas une grande diversité d'exposition.

Extrait du rapport du jury



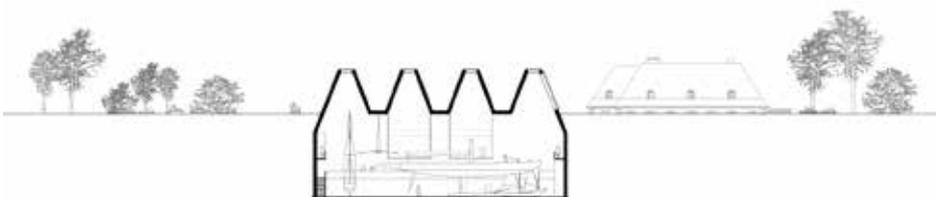
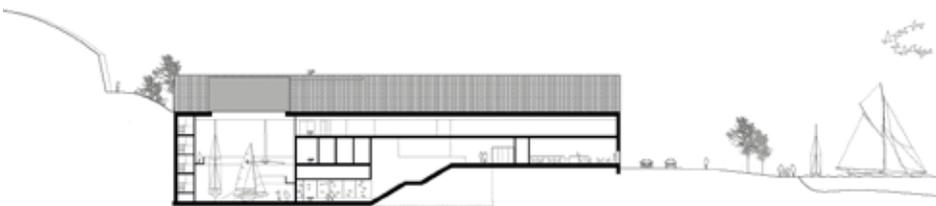
Le bâtiment historique se trouve au pied de la muraille, en contrebas de la ville, entre le parc et les rives du lac. Il fait partie intégrante du paysage pittoresque caractérisé par la forme marquante des toitures et les façades en crépi blanc faisant front au lac. Ce contexte a fourni à l'auteur l'élément clé du projet d'extension pour le musée. Le monument historique et sa cour d'honneur sont préservés et complétés par une architecture contemporaine qui entre en dialogue avec la physionomie et l'échelle du site. Le nouveau bâtiment reprend de la forme animée des toits tout en plaçant la majeure partie du volume en sous-sol, obtenant ainsi un gabarit assez bas qui s'intègre très bien dans cette vue d'ensemble. La matérialisation des façades en tuile et crépi s'inspire également du contexte, favorisant en même temps une expression plus abstraite ne faisant pas concurrence au bâtiment existant. Les aménagements extérieurs sont simples et sobres.

Le rez-de-chaussée regroupe le foyer du musée, la boutique, le restaurant et les salles du centre de profit. Tous ces espaces bénéficient d'ouvertures bien placées offrant des belles vues sur le paysage et des prolongements extérieurs divers.

Le mélange entre partie muséale et centre de profit anime certainement le musée, mais il rend plus difficile la gestion autonome des unités. Le parcours du visiteur s'étend sur trois niveaux allant de la halle de bateaux profondément enfouie au sous-sol jusqu'aux salles d'exposition permanentes et temporaires situées à l'étage et éclairées de façon zénithale. Le rythme des toitures génère la forme des salles qui se révèlent être très belles spatialement mais également contraignantes du point de vue muséographique. La forme étroite et oblongue manque de flexibilité pour les expositions temporaires et les parois inclinées rendent difficile l'affichage en général. D'autre part, le jury relève d'importants problèmes au niveau des livraisons prévues par une cour arrière et le flux de service interne qui s'ensuit. L'introduction des bateaux par une ouverture dans la toiture ne semble pas réaliste et les zones de manutention en relation avec le monte-charge sont beaucoup trop petites.

Dans l'ensemble, le projet réussit à renforcer la spécificité du site tout en proposant une construction contemporaine avec une identité propre. Comparé aux qualités du parti, il ressort de la lecture des espaces intérieurs le sentiment que la forme architecturale prime sur la fonction de musée.

Extrait du rapport du jury



ENTRETIEN AVEC DANIEL ROSSELLAT, SYNDIC DE LA VILLE DE NYON, PRÉSIDENT DE LA FONDATION DU LÉMAN ET VICE-PRÉSIDENT DU JURY DU CONCOURS

TRACÉS : L'histoire du Musée du Léman est relativement récente, pouvez-vous nous en dresser les grandes lignes ?

Daniel Rossellat : Né d'une initiative privée en 1954, le Musée du Léman a pour objectif de sauvegarder le patrimoine du Léman. Jusqu'à la fin des années 1960, il a été soutenu timidement par les autorités municipales et a même failli mourir faute de moyens. Grâce à la persévérance de Bernard Glasson, ancien conseiller municipal, et de l'association Pro Novodiuno¹, la municipalité et le conseil communal ont décidé, après un premier refus, de soutenir officiellement et institutionnellement le musée. Avec l'ouverture en 1985 de l'aquarium, il s'est modernisé et la surface d'exposition s'est agrandie. Sa fréquentation a augmenté au fil des années et de son développement pour accueillir aujourd'hui 22 000 visiteurs par année.

Pourquoi vouloir aujourd'hui l'agrandir ?

Le musée fête cette année ses 60 ans. L'idée d'un agrandissement n'est pas récente, la question revient sur le tapis régulièrement. Il y a eu plusieurs tentatives en ce sens, mais les besoins en investissement de la Ville de Nyon sont énormes. Par exemple, la planification scolaire jusqu'en 2020 – elle comprend de nouveaux complexes scolaires et la rénovation d'anciens – s'élève à 120 millions de francs. Evidemment qu'un projet culturel de l'ampleur du Musée du Léman n'est pas prioritaire face aux besoins quotidiens des Nyonnais. En 2013, un don de CHF 500 000.- pour le musée a permis de relancer l'idée. Nous avons alors constitué une fondation, dont le but était d'organiser le concours d'architecture, puis de collecter des fonds pour la construction.

Et puis, l'agrandissement est nécessaire. Le musée possède une collection bien plus importante que celle montrée actuellement, et des promesses de dons d'objets et de bateaux ne peuvent pour l'instant être honorées faute de place. L'autre souhait est de répondre à l'évolution muséographique et du management culturel. En effet, l'approche des musées change, les moyens technologiques, la nouvelle offre générale et les concurrences entre les villes nous obligent à repenser constamment l'offre culturelle de la ville.

La fondation Guggenheim a lancé un concours ouvert pour son musée à Helsinki. Pourquoi avoir choisi la forme d'un concours sur invitation et avoir sélectionné autant de stars de l'architecture pour l'agrandissement d'un musée d'une importance régionale ? Le concours ne peut-il pas être également vu comme une opération de marketing urbain ?

L'idée était d'avoir un concours international de bureaux qui ont déjà participé à la conception d'un musée. Il fallait donc faire un choix en amont. De plus, l'invitation permet également de limiter les coûts du concours ; on évite les 300 propositions et on s'assure la participation de grands bureaux. Concernant le mar-

keting urbain, c'est certain que cela joue un rôle. Nyon est une petite ville de 20 000 habitants, mais qui a la chance d'avoir une belle notoriété. En tant que syndic de Nyon, j'ai aussi l'ambition que l'image de cette ville soit associée aussi bien à son histoire romaine et à ses ruines qu'à celle de réalisations modernes et contemporaines.

Le programme du concours, divisé en trois parties, répond-t-il à cette nouvelle manière de percevoir et de concevoir un musée ?

Oui très certainement. Nous voulons réunir la partie administrative des trois musées nyonnais. Le concept de pôle muséal est certes à la mode, mais il permet la mutualisation notamment des parties administratives et donc une diminution des frais. Les moyens dégagés peuvent ainsi être utilisés pour d'autres tâches primordiales comme la promotion. Il s'agit également d'augmenter les synergies entre les musées. La salle d'exposition temporaire pourra être utilisée par les autres musées et des manifestations seront organisées conjointement.

Le centre de profit apporte une dimension sociale au projet. Les statistiques montrent que les musées ne sont généralement pas visités par les habitants des villes où ils se trouvent. Nous avons donc programmé un restaurant, des salles de réunion et un amphithéâtre afin de faire de cette extension un vrai lieu de rencontre qui dépasse largement le public cible du seul musée. En dehors du regroupement administratif, il y a donc trois dimensions : le centre de documentation – la dimension scientifique du musée – qui concerne peu de monde mais qui lui donne de la crédibilité, l'aspect muséographique qui va permettre d'élargir la collection et de moderniser la manière de l'exposer et la dimension sociale dont nous venons de parler.

Le choix du jury s'est porté sur le projet du bureau lausannois FHV. Quelles sont ses qualités principales ?

La mise en valeur du bâtiment historique est sans doute la grande réussite du projet lauréat. Il est marquant et original. Le traitement depuis le haut de la ville avec le prolongement du jardin est également très réussi. Les vues depuis Lausanne et Genève lui donne une belle présence et l'espace muséographique répond parfaitement au programme demandé. Les seuls défauts soulignés par le jury sont liés à l'exploitation du musée et à la mise en valeur de la vue sur le lac et sur les Alpes.

Un geste architectural fort à côté d'un bâtiment classé et sur les rives du lac... Les réactions ne se sont pas faites attendre. Une grande partie des avis du livre d'or que vous avez mis à la disposition du public de l'exposition des projets sont très négatifs, parfois même virulents. L'association Pro Novodiuno semble également peu favorable au projet lauréat. La réception du public et des associations, qui aujourd'hui détermine de plus en plus la construction ou non d'un projet, a-t-elle été prise en compte dans le choix du jury ?

¹ La mission principale de cette association est « de préserver les éléments essentiels du patrimoine bâti de la ville de Nyon et d'assurer un développement urbain harmonieux et respectueux de l'histoire et de sa manière de vivre ». www.urba-nyon.ch

En effet, le projet lauréat provoque un débat que nous favorisons. En allongeant la durée de l'exposition, en sollicitant un certain nombre d'avis, en permettant aux visiteurs et citoyens de se prononcer, nous avons voulu mettre en place une sorte de démarche participative indirecte. Nous voulions un projet très identitaire, une carte postale, un projet avec du caractère et, comme vous le dites, un geste architectural fort. A mon avis c'est toute la difficulté d'un jury pour ce type de concours. Comment concilier un projet ambitieux et audacieux sur le plan architectural – ce qui, soit dit en passant, aide à la recherche de fonds privés – mais qui ne soit pas trop téméraire pour que les pouvoirs publics, les autorités et in fine la population le considèrent comme choquant et inacceptable? C'est une situation très intéressante mais intensément délicate.

Comment allez-vous prendre en compte l'avis du public?

Nous rentrons maintenant dans la phase d'optimisation du projet. Il s'agit de dialoguer avec franchise avec le bureau FHV et de lui faire part des principales critiques du projet. Sa tâche sera maintenant de tenir compte de certaines de ces critiques, d'améliorer le projet sans toutefois renier son essence même et ce qui fait sa force. Nous voulons assumer notre choix, mais pensons que certaines choses peuvent être améliorées tant au niveau de l'image que du fonctionnement du projet.

Et à la fin de cette phase d'optimisation?

Le projet optimisé sera présenté au Conseil de fondation qui devra se prononcer officiellement s'il souhaite poursuivre avec le bureau FHV ou se tourner vers un autre projet pour la réalisation.

Une fois le projet définitif choisi, nous allons lancer des études pour définir la faisabilité du projet et son coût. Cette étape nous permettra ensuite d'aller chercher des fonds pour son financement et d'effectuer les démarches de planification pour le plan de quartier, sur lequel les citoyens pourront se prononcer.

Propos recueillis par Cedric van der Poel



Villa – Montreux
Architecte Frank Flueckiger – Berne

Construisez un ascenseur qui est comme vous – unique.

BIEN PLUS QU'UN ASCENSEUR
SWISS MADE



EMCH Ascenseurs SA | Fellerstrasse 23 | CH – 3027 Berne
T + 41 31 997 98 99 | F + 41 31 997 98 98 | www.emch.com